

Centre Communal d'Action Sociale

Les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants.

Pour y parvenir, les CCAS possèdent d'ailleurs une double fonction : accompagner l'attribution de l'aide sociale légale (instruction des dossiers de demande, aide aux démarches administratives...) et dispenser l'aide sociale facultative (aide alimentaire, aide énergétique...), fruit de la politique d'action sociale de la commune.

Le président actuel du CCAS est **M. Gautier MAES** et la vice-présidente **Mme Marie-Dominique MENAGER**.

Les différentes actions du CCAS :

- Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD)
- Le Service Téléalarme
- Tenue d'une liste de veille
- Distribution du cadeau de fin d'année aux enfants des familles défavorisées
- Distribution colis de fin d'année aux Aînés
- La domiciliation des personnes sans domicile stable
- Demandes d'aides facultatives

Si vous êtes en difficulté, le Centre Communal d'Action Sociale de votre lieu de résidence peut vous aider.